



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DEPARTMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET
SOCIALES
DIVISION DE LA STATISTIQUE

COMMON MARKET FOR EASTERN AND
SOUTHERN AFRICA



**Atelier sur les nouvelles recommandations et recommandations révisées
pour les statistiques du commerce international de marchandises (IMTS 2010)
et leur mise en œuvre dans les pays de l'Afrique Sub-saharienne**

Lusaka, 1-5 Novembre 2010

Rapport Final

(Décembre 2010)

Organisation, objectifs et participants

La Division de Statistique des Nations Unies (DSNU), en coopération avec le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) a organisé un atelier sur les **nouvelles recommandations et les recommandations révisées sur les statistiques du commerce international de marchandises (IMTS 2010) et leur mise en œuvre dans les pays de l'Afrique Sub-saharienne**. L'atelier a eu lieu du 1^{er} au 5 Novembre 2010 à Lusaka en Zambie.

A sa quarante unième session (23 – 26 février 2010) la Commission de Statistique des Nations Unies a adopté les recommandations contenues dans *International Merchandise Trade Statistics: Concepts and Definitions 2010* (IMTS 2010) et approuvé le programme de mise en œuvre tel que contenu dans le rapport du Secrétaire général, y compris la révision du Manuel des statisticiens du commerce international de marchandises et la poursuite des activités d'assistance technique.

Lors de l'atelier, les participants ont été informés des nouvelles recommandations et recommandations révisées contenues dans IMTS 2010, et partagé leurs expériences dans la compilation des statistiques IMTS et la mise en œuvre des recommandations internationales (anciennes et nouvelles) sur les statistiques IMTS. Ils ont également identifié un certain nombre de défis et de bonnes pratiques en vue de leur inclusion dans la version révisée du Manuel des statisticiens.

Les 22 pays suivants ont participé à l'atelier: Botswana, Burundi, Comores, République Démocratique du Congo, Egypte, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Rwanda, Seychelles, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie (une journée) et Zimbabwe. Chaque pays était représenté par un participant de l'organisme national chargé de la compilation et de la dissémination des statistiques IMTS, à l'exception de l'Afrique du Sud qui était représentée par deux participants : un participant du service des douanes et un participant de l'office

national de la statistique. Les organisations suivantes étaient également représentées : 2 participants de la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), 1 participant de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et 1 participant de l'International Trade Center (ITC). Le COMESA, organisme d'accueil était représenté par 5 participants.

Résumé

Séance d'ouverture : Mr. Stephen Karangizi, Assistant Secrétaire Général - Programmes du COMESA a ouvert l'atelier en souhaitant la bienvenue aux participants et en soulignant l'importance des statistiques IMTS dans le suivi de la croissance économique, l'évaluation des changements structurels, et l'analyse de l'impact des actions au niveau macro sur les pauvres et leurs conditions sociales. Ensuite, Mr. Matthias Reister, Chef de la section des statistiques du commerce international des marchandises de la DSNU a accueilli les participants au nom de Mr. Paul Cheung, Directeur de la Division de statistique des Nations Unies, et présenté l'atelier.

Après l'ouverture officielle, la DSNU a expliqué les objectifs et l'organisation de l'atelier et l'assemblée a adopté l'ordre du jour. La DSNU a présenté ses activités dans le domaine des statistiques du commerce international des marchandises ainsi qu'un exposé sur la révision des recommandations internationales pour l'IMTS et le plan pour leur mise en œuvre. Le COMESA a ensuite présenté un exposé sur ses activités dans le domaine des statistiques du commerce international, suivi d'une présentation par le Secrétariat de la SADC de son programme sur l'harmonisation des statistiques IMTS.

Session 2 : Portée et date d'enregistrement et Système du commerce (Directives générales pour le commerce international des marchandises ; Directives spécifiques : inclusions et exclusions, notamment biens à transformer, commerce entre parties affiliées, produits de pêche et combustibles de soute ; Clarification sur les éléments territoriaux ; Système du commerce General vs. Spécial ; Zones franches, Enregistrement des codes de procédures douanières ; Réimportations et réexportations ; Autres). L'introduction par la DSNU a été suivie par des présentations par les pays suivants : République Démocratique du Congo, Madagascar, Afrique du Sud et République-Unie de Tanzanie, et d'un tour de table.

Session 3, 1^{ère} partie : Classification par produit et Mesure de la quantité (Revue des recommandations, tables de correspondance ; Recommandations au sujet de l'enregistrement de l'information sur la quantité ; Uniformité de l'information reportée sur la quantité, Autres). L'introduction par la DSNU a été suivie par des présentations par les pays suivants : Ethiopie, Seychelles, Soudan.

Session 3, 2^{nde} partie : Valeur statistique des marchandises (Valeur statistique des importations et exportations ; Recommandations ; Valorisation de certaines catégories de marchandises, par exemple électricité, gaz et eau ; Compilation des importations FOB en plus des importations CAF ; Conversion des monnaies). L'introduction par la DSNU a été suivie par des présentations par les pays suivants : République Démocratique du Congo, Namibie et Uganda.

Session 4 : Pays partenaire et Mode de transport (Pays d'origine et Pays de provenance/ d'expédition pour les importations ; Pays de dernière destination connue et Pays de provenance/ d'expédition pour les exportations ; Réimportations et réexportations (règles d'origine) ; Autres ; Mode de transport – Quoi enregistrer, Comment classifier).

L'introduction par la DSNU a été suivie par des présentations par les pays suivants : Burundi, Seychelles, Soudan et Zimbabwe, et d'un tour de table sur les sujets couverts dans les sessions 3 et 4.

Session 5 et 6 : Stratégies de production des statistiques, Dispositions institutionnelles (Utilisation des sources de données douanières et non-douanières ; Dispositions institutionnelles ; commerce transfrontalier informel). L'introduction par la DSNU a été suivie par des présentations par les pays suivants : Botswana, Burundi, Kenya, Lesotho, Maurice, Mozambique, Namibie, Rwanda, Ouganda, Zimbabwe et d'une discussion de groupe.

Session 7, 1^{ère} partie : Qualité des données et métadonnées (Approche systématique de la qualité des données ; Rapports sur la qualité ; Cadre de mesure de la qualité ; Mesure de la qualité et indicateurs ; Comparaison à travers pays ; Recommandations sur les métadonnées, liste des éléments de métadonnées). L'introduction par la DSNU a été suivie par des présentations par les pays suivants : Afrique du Sud, Comores, Egypte, Ethiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Rwanda, Swaziland et une présentation par l'ITC sur l'identification des valeurs aberrantes pour les quantités.

Session 7, 2^{nde} partie : Sujets additionnels et outils. La présentation par l'ITC sur les outils d'analyse des marchés a été suivie d'une présentation par le COMESA sur l'application Eurotrace.

Session 8, 1^{ère} partie : Dissémination (Confidentialité statistique ; Calendrier de dissémination des données, Révision des données, Stratégie de dissémination). L'introduction par la DSNU a été suivie par des présentations par les pays suivants : Botswana, Malawi, Maurice, République-Unie de Tanzanie et d'une discussion en groupe portant sur la 1^{ère} partie de la session 7 et la 1^{ère} partie de la session 8.

Session 8, 2^{nde} partie : Production et dissémination des statistiques régionales. La présentation du COMESA sur les régulations révisées sur la compilation et la dissémination des statistiques IMTS dans la région COMESA a été suivie par des déclarations de la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) et de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) sur leurs activités.

Session 9, 1^{ère} partie : Sujets additionnels (Indices du commerce extérieur ; Relations et différences avec les statistiques des comptes nationaux et de la balance des paiements – Liens entre IMTS 2010 et BPM6 ; Relier les statistiques d'entreprises aux statistiques du commerce international). L'introduction par la DSNU a été suivie par une brève discussion générale.

Session 9, 2nde partie : Présentation de UN Comtrade et des publications analytiques sur les statistiques IMTS; Programme de mise à jour de UN Comtrade ; UN ServiceTrade : une introduction aux activités de la DSNU en matière des statistiques du commerce des services ; Présentation de la base de données COMSTAT). Les présentations par la DSNU ont été suivies par une présentation par le COMESA.

Session de clôture : Tour de table : Identification des problèmes majeurs rencontrés par les pays participants ; Présentation des résultats préliminaires et conclusions de l'atelier ; L'atelier s'est terminé avec des mots de clôture de la DSNU et du COMESA.

Résultats et conclusions

1. La réunion a conclu :

Portée et moment de l'enregistrement

2. Que la mise en œuvre des nouvelles recommandations sur la portée et le système du commerce dépend de la coopération et des discussions entre les organismes impliqués dans la compilation, en particulier avec les douanes ; que en général, les pays veulent ou projettent de mettre en œuvre les nouvelles recommandations ;

3. que l'enregistrement des navires et des aéronefs est considéré comme étant de moindre importance pour certains pays de la région, que beaucoup de pays ont identifié des sources pour capturer le commerce dans cette catégorie de produits (organisation maritime, autorités de l'aviation, etc.), et que certains pays ont indiqué qu'un examen plus approfondi de cette question est nécessaire;

4. que dans beaucoup de pays en particulier, certaines catégories de marchandises comme les produits à transformer peuvent être identifiées à travers les codes des procédures douanières si ces codes sont rendus disponibles par les douanes, mais que l'identification des échanges entre parties affiliées est plus difficile et devrait être discutée avec les douanes ;

5. Que l'enregistrement des bunkers, des magasins, des prises de poissons etc. est considéré comme étant de moindre importance pour certains pays de la région et que dans certains pays, ce commerce ne semble pas être suffisamment capturé, surtout lorsqu'il a lieu en dehors du territoire économique ;

6. Que les biens à transformer et l'or non monétaires doivent être inclus dans les statistiques du commerce ;

7. Que les pays peuvent utiliser la durée de séjour de un an (ou moins) à titre d'approximation pour l'admission temporaire ; une condition pour les marchandises en admission temporaire est que ces marchandises peuvent être retirées ou retournées dans le même état (sauf usure normale) - voir IMTS 2010, par. 1.39 et de 1.43 à 1.44 ;

8. que selon IMTS 2010, par. 2.22, la date d'enregistrement sous le système du commerce général devrait être la date à laquelle les marchandises entrent ou quittent le territoire économique ; ce qui dans le cas des données de sources douanières peut être généralement approximée par la date à laquelle la déclaration douanière est présentée. Cependant, le COMESA a relevé qu'il est recommandé aux pays utilisant SYDONIA d'utiliser la date d'évaluation parce que dans le système SYDONIA, seules les observations qui ont été évaluées peuvent être extraites ; l'utilisation de la date d'enregistrement dans le système SYDONIA serait problématique et n'est donc pas recommandée.

Système du Commerce

9. que plusieurs pays ont évolué vers le système du commerce général ces dernières années, et que de nombreux pays dans la région peuvent et produisent les statistiques du commerce à la fois selon le système du commerce général et spécial étant donné que l'information requise est disponible au niveau des douanes ; les données selon le système du

commerce spécial sont nécessaires dans certains pays pour les besoins du service des recettes ;

10. que, dans de nombreux pays, les réexportations sont identifiées séparément, mais pas les réimportations - plusieurs pays considèrent l'identification des réimportations dans l'avenir ;

11. que, dans de nombreux pays, l'agence responsable de la compilation des statistiques IMTS a déjà accès aux codes de procédure douanières ;

Classification des produits

12. que tous les pays utilisent le Système Harmonisé (SH) pour la compilation de données et que de nombreux pays utilisent la Classification Type du Commerce International (CTCI) pour l'analyse ;

13. que l'identification de l'activité de l'opérateur est préférable à la conversion des données du SH en CITI. Une façon d'identifier l'activité de l'opérateur serait de lier le code d'identification utilisé par les douanes pour identifier les clients/négociants avec le répertoire des entreprises ;

14. que de certains pays convertissent leurs données à partir du SH vers les versions antérieures du SH ou la CTCI ; que pour certains pays, un guide pratique ou un exemple pourrait être utile pour illustrer la conversion des données du SH à 8 chiffres vers la CTCI ;¹

Mesure de quantité

15. que les pays suivent en général les recommandations sur l'enregistrement des quantités mais qu'il y'a divers problèmes avec les informations fournies par les douanes comme les quantités manquantes, les quantités inexactes ou fournies dans des unités de quantité différentes de celles recommandées par l'OMD, ceci en partie à cause du manque de sensibilisation et d'intérêt au niveau des douanes ;

Valorisation

16. que l'information sur les importations FAB (en plus des importations CAF) est en principe disponible dans beaucoup de pays ; cependant, l'obtention de cette information nécessite, dans de nombreux cas une discussion avec les douanes ; que dans de nombreux

¹ Le niveau le plus détaillé de la classification SH est celui des codes à 6 chiffres (sous-groupes). Tout chiffre additionnel relève d'une extension nationale (ou régionale) et doit être considéré comme visant à fournir une ventilation additionnelle du code à 6 chiffres du SH. Tous les codes de base à 4 ou 5 chiffres de la CTCI, Rev. 4 (à l'exception de 911.0 et 931.0) sont définis en termes des sous-groupes du SH 2007 (voir CTCI, Rev. 4, disponible à <http://unstats.un.org/unsd/trade/sitcrev4.htm>). Aussi, les données disponibles en SH 2007 peuvent être automatiquement converties en SITC, Rev. 4 sans rencontrer de difficultés majeures au niveau méthodologique. La conversion des données du SH 2007 vers les versions antérieures du SH ou de la CTCI est conceptuellement plus difficile. Les tables de conversion utilisées pour la base de donnée UN Comtrade ainsi que les note méthodologiques sur la production de ces tables sont disponibles sur le site web de la DSNU à : <http://unstats.un.org/unsd/trade/conversions/HS%20Correlation%20and%20Conversion%20tables.htm>.

pays, les informations sur le coût, l'assurance et fret sont en principe disponibles à partir des enregistrements douaniers, mais que le problème de qualité pourrait se poser ;

17. que la valeur transactionnelle des marchandises sans valorisation tels que le troc doit être établie conformément à l'accord de l'OMC sur l'évaluation en douane qui est reproduit à l'annexe D de l'IMTS 2010, et qui fournit des conseils pour de tels cas, comme l'utilisation de la valeur transactionnelle des marchandises identiques (voir IMTS 2010, par. 4.16) ;

18. que les produits à transformer doivent toujours être évalués à leur valeur (brute) totale ;

19. que des transactions commerciales individuelles exprimées dans différentes devises doivent être converties en une seule unité de compte en utilisant le taux de change actuel en vigueur au moment de l'exportation ou de l'importation ; – par taux de change actuel, on entend le taux journalier si disponible; ceci doit être distingué de la situation où les données disponibles pour la dissémination sont converties dans une autre devise, auquel cas il est courant d'utiliser une moyenne appropriée du taux de change;

20. que l'électricité (gaz, pétrole et eau) devrait être évalué net des frais de livraison non inclus selon la valeur FAB ou CAF (IMTS 2010, par. 4.15 (c)), mais que des orientations supplémentaires ou des exemples devraient être fournis dans le manuel des statisticiens.

Pays partenaires

21. qu'en général, les pays enregistrent le pays d'origine pour les importations et le pays de dernière destination connue pour les exportations ; seul quelques pays enregistrent le pays de consignation en plus ;

22. que la définition du pays de consignation (lorsque les biens n'ont été soumis à aucune opération commerciale ou autre transaction dans un pays intermédiaire ayant changé leur statut légal, voir IMTS 2010, pars. 6.4 and 6.11) requiert des explications supplémentaires ;

Mode de transport

23. que dans presque tous les pays présents à l'atelier, l'information sur le mode de transport est disponible ;

24. que la compilation du mode de transport multiple devrait être expliqué davantage ; que l'enregistrement du mode de transport multiple devrait être effectué de telle manière qu'il soit possible de fournir les informations sur le mode de transport selon les recommandations internationales (IMTS 2010, par. 7.1) où le mode de transport est défini comme le moyen de transport lorsque les marchandises entrent ou quittent le territoire économique ;

Stratégies de compilation de données, arrangements institutionnels

25. que, en général tous les pays ont une stratégie à long terme pour la compilation des données, projettent de coopérer avec les douanes sur l'utilisation des informations contenues dans les codes de procédures douanières et projettent également de rendre ces codes disponibles comme partie intégrante des statistiques du commerce international (ce qui est facile à réaliser avec Eurotrace), même si la qualité de l'information sur la procédure douanière est parfois douteuse;

26. que dans la majorité des pays, les compileurs ont accès à l'information additionnelle (facture, certificat d'origine) seulement sur demande spéciale ;

27. que presque tous les pays ayant participé à l'atelier considèrent suivre une approche intégrée des statistiques économiques lors de l'utilisation des sources non-douanières, quoique des explications supplémentaires sur la façon de suivre une telle approche intégrée est nécessaire ;

28. que les pays sont d'accord avec la description des arrangements institutionnels efficaces contenues dans IMTS 2010, par. 8.6, en particulier en ce qui concerne l'importance des groupes de travail et des protocoles d'entente entre les organismes impliqués dans la compilation des statistiques IMTS ;

29. que tous les pays examinent périodiquement les définitions, les méthodes et les statistiques du commerce ; cependant, la participation directe à des discussions sur les législations nationales et régulations varie car une participation directe peut ne pas être appropriée dans certains pays présents à l'atelier ;

30. qu'un comité ou groupe de travail sur le commerce international comprenant tous les fournisseurs de données peut être un outil important et efficace pour atteindre et garantir la qualité des données ; que les visites aux services des douanes et les efforts visant à les sensibiliser pour les besoins des statistiques peut être un moyen efficace d'augmenter la qualité des données ;

31. que le commerce transfrontalier informel est important dans de nombreux pays et que les enquêtes transfrontalières peuvent être un moyen efficace de le capturer, et que les résultats devraient être intégrés dans les statistiques du commerce international ; de plus, les pays doivent partager leurs expériences en la matière afin d'améliorer leurs pratiques ;

Qualité des données

32. que tous les pays veulent ou ont intérêt à établir ou à développer davantage leurs rapports de qualité en vigueur et que des orientations supplémentaires et surtout des exemples seraient utiles ; les rapports sur la qualité peut être orientés soit vers l'utilisateur, soit vers le producteur ;

33. que tous les pays ont réalisé ou projettent de réaliser des études de réconciliation, considérées comme étant importantes dans l'amélioration de la qualité des données ; mais ces études ont souvent été limitées à des discussions sur des problèmes ou aspects particuliers des données ;

34. que l'information sur la quantité est souvent de mauvaise qualité et que des améliorations doivent être effectuées à la racine du problème, c'est-à-dire l'enregistrement au niveau des douanes ; que les efforts en cours pour identifier les valeurs aberrantes et estimer

les quantités manquantes au niveau international sont encore des travaux en cours, et que davantage doit être fait pour régler ce problème ;

Métadonnées

35. que de nombreux pays couvrent la plupart des catégories de métadonnées indiquées dans IMTS 2010, par. 9.23 ; cependant la catégorie « rapport de qualité » est en général pas couverte et la catégorie « description des méthodes d'estimation » n'est en général pas applicable dans les pays ayant pris part à l'atelier ;

Dissémination des données

36. que tous les pays suivent au moins quelques-unes des recommandations de IMTS 2010 sur la diffusion des données et que les pays en général veulent suivre ces recommandations ; mais un calendrier de diffusion préalable n'est en général pas disponible ;

37. que la confidentialité de l'information sur les entreprises responsables de la majorité des échanges dans un produit spécifique doit être considérée à la lumière des informations déjà disponibles dans le domaine public et des exigences légitimes des utilisateurs de l'information ; qu'il peut être difficile de rendre l'information confidentielle lorsqu'elle constitue une part significative du commerce total ;

38. que de nombreux pays ont entrepris des efforts supplémentaires pour rendre leurs données accessibles plus facilement ;

Thèmes complémentaires

39. que les pays demandent des informations additionnelles sur le calcul des indices du commerce, l'ajustement saisonnier et l'établissement d'un lien entre les statistiques du commerce international et les statistiques d'entreprise ;

Commentaires sur la mise à jour du Manuel des statisticiens

40. que la version révisée du Manuel des statisticiens devrait donner des guidances, bonne pratiques et exemples concernant les différents chapitres, en particulier : chapitres 3 : Sources administratives non-douanières ; 4 : Enquêtes auprès des entreprises ; 9 : Qualité des données ; 11 : Intégration des statistiques du commerce et des statistiques sur les entreprises ; 15 : Mesure de la quantité ; 19 : Produits à transformer ; 20 : Marchandises qui traversent la frontière à la suite de transactions entre parties affiliées et 23 : Autres catégories spéciales de marchandises (mentionné à plusieurs reprises à la suite des discussions de groupe ou mentionnées trois fois ou plus par des pays) ;

41. que les chapitres 25 : Métadonnées et 26 : Dissémination doivent fournir des informations additionnelles et exemples ; cependant les recommandations contenues dans IMTS 2010 sur ces sujets sont considérées pour la plupart comme étant assez détaillées ;

42. que plusieurs pays ont indiqué leur intention d'apporter une contribution à certains chapitres du Manuel des statisticiens.

Priorités des pays

43. que la mise en œuvre de IMTS 2010 est la priorité principale des pays ;
44. que relier les statistiques du commerce et celles des entreprises est une question très importante pour de nombreux pays ;
45. que, bien que toutes les questions couvertes par l'IMTS 2010 sont considérés comme importantes, les sujets suivants ont été mentionnés en particulier : qualité des données, information sur la quantité, dissémination, mode de transport et pays partenaire ; arrangements institutionnels, stratégies de compilation, utilisation des sources de données et mesure du commerce informel ont été également mentionnés à plusieurs reprises.